

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 septembre 2019 à 19 h 12**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présents : la directrice générale, l'assistante-greffière, le directeur du Service des travaux publics et directeur général adjoint, la directrice du Service des communications et des relations publiques, le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, le directeur du Service de police et le coordonnateur à l'urbanisme, division services aux entreprises.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. Séance ordinaire du 12 août 2019

4. RÈGLEMENTS

4.1. Règlement (2019)-100-28 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

4.2. Règlement (2019)-101-23 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats visant la desserte d'un terrain situé dans la zone CA-463-1 - adoption du projet de règlement

4.3. Règlement (2019)-102-54 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

4.4. Règlement (2019)-104-9 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à l'isolation entre un garage intégré et une pièce habitable - adoption du projet de règlement

4.5. Règlement (2019)-105-5 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-01 - Beattie-des-Pins - adoption du projet de règlement

4.6. Règlement (2019)-107-12 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

4.7. Règlement (2019)-172 décrétant un emprunt et une dépense de 890 000 \$ pour les travaux admissibles (TECQ) - avis de motion et dépôt du projet de règlement

4.8. Règlement (2019)-173 créant une réserve financière à des fins environnementales - avis de motion et dépôt du projet de règlement

5. ADMINISTRATION

5.1. Approbation du rapport mensuel de la direction générale

5.2. Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - demande de financement 2019

5.3. Fondation médicale des Laurentides et des Pays d'en Haut - souper bénéfice

5.4. Prévoyance envers les aînés - souper bénéfice annuel

5.5. Nominations à divers comités, commissions, associations et organismes - modifications

5.6. Tournoi de golf du Fonds Humanitaire de la Fraternité des Policiers de Mont-Tremblant

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

6. RESSOURCES HUMAINES

7. GESTION FINANCIÈRE

7.1. Liste des comptes à payer

8. URBANISME

8.1. Dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme des 26 et 30 août 2019

8.2. Demandes de dérogations mineures

8.2.1. Demande de dérogation mineure - 2018-DM-268 - implantation de 2 génératrices en cour avant - 935, chemin Cochrane

8.2.2. Demande de dérogation mineure 2019-DM-053 - empiètement en marge arrière - 142-6, rue Pinoteau

8.2.3. RETIRÉ - Demande de dérogation mineure 2019-DM-133 - 590, chemin Desmarais

8.2.4. Demande de dérogations mineures 2019-DM-143 - empiètement en marge arrière et augmentation de la pente de l'allée d'accès - 139, rue Ladouceur

8.2.5. Demande de dérogation mineure 2019-DM-144 - régularisation de la hauteur d'une clôture - 108, chemin Plouffe

8.2.6. Demande de dérogation mineure 2019-DM-190 - empiètement dans la bande de protection d'un milieu humide fermé - Allée Royale

8.2.7. Demande de dérogations mineures 2019-DM-191 - empiètements de l'agrandissement et de la corniche en marge avant - 890, rue de Saint-Jovite

8.2.8. Demande de dérogation mineure 2019-DM-210 - empiètement en marge arrière - 120, chemin de Brébeuf

8.2.9. Demande de dérogation mineure 2019-DM-211 - implantation d'une aire de stationnement en façade d'un bâtiment principal - Rue des Thuyas

8.3. Demandes d'usages conditionnels

8.3.1. Demande usage conditionnel 2019-UC-185 - résidence de tourisme - 1011, chemin de la Plage-Vanier

8.3.2. Demande usage conditionnel 2019-UC-186 - résidence de tourisme - 1325-1327, rue Saint Roch

8.4. PIIA

8.4.1. Demande 2019-135 - agrandissement - 277, chemin des Cerfs - PIIA-29 Refuge du Cerf

8.4.2. Demande 2019-162 - rénovation - 1519, chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

8.4.3. Demandes 2019-177 et 2019-224 - rénovation et enseigne attachée - 1219-1223, rue de Saint-Jovite - PIIA-02 Portes d'entrée principales

8.4.4. Demande 2019-181 - enseigne rattachée - 439, rue Labelle - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

8.4.5. Demande 2019-183 - enseigne sur poteaux - 2237, chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

8.4.6. Demande 2019-184 - rénovation extérieure du bâtiment de télécommunications - PIIA-10 Domaine skiable

8.4.7. Demande 2019-187 - rénovations extérieures - 610, rue Léonard - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

8.4.8. Demande 2019-188 - enseigne rattachée - 141, chemin de Kandahar - PIIA-08 Base sud

8.4.9. Demande 2019-192 - agrandissement - 890, rue de Saint-Jovite - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

8.4.10. Demande 2019-194 – construction neuve résidentielle – Rue des Thuyas - PIIA-17 Tronçon à requalifier

8.4.11. Demande 2019-198 - rénovation - 640, rue Labelle - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

8.4.12. Demande 2019-199 - agrandissement du bâtiment principal (salle de congélation) - 120, chemin de Brébeuf - PIIA-13 Corridors de commerces structurants

8.4.13. Demande 2019-202 - enseigne rattachée - 135, chemin de Kandahar - PIIA-08

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

Base sud

- 8.4.14.** Demande 2019-204 - enseigne détachée - 1313, rue de Saint-Jovite - PIIA-13
Corridors de commerces structurants
- 8.4.15.** Demande 2019-207 - remplacement des portes principales - 151, chemin du
Curé-Deslauriers - PIIA-08 Base sud
- 8.4.16.** Demande 2019-208 - agrandissement - 149, chemin au Pied-de-la-Montagne,
unité 2084 - PIIA-08 Base Sud
- 8.4.17.** Demande 2019-213 - construction d'un cabanon - 135, chemin de la Forêt -
Érablière 1 - PIIA-08 Base Sud

- 8.5.** Convention de bail - restauration et hébergement - Secteur Le Village - modifications
- 8.6.** Permission d'occupation du parc linéaire pour le stationnement situé sur le lot 4 650 561 du
cadastre du Québec - autorisation de signature
- 8.7.** Modification de la résolution CM19 07 268
- 8.8.** Moratoire pour les tours de télécommunications
- 8.9.** Acquisition du 1849, chemin du Village
- 8.10.** Politique de mesure compensatoire pour demande de dérogation mineure sur l'espace
naturel - adoption

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1.** Aménagement de locaux au Complexe aquatique - Service de la culture et des loisirs -
rejet de la soumission
- 9.2.** Réfection extérieure de la salle de spectacles de l'église du Village - contrat
- 9.3.** Requête pour la réalisation de travaux municipaux - projet Embois
- 9.4.** Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc
et d'égout sanitaire - Projet Boischâtel 3 - Construction Tremblant inc.

10. ENVIRONNEMENT

- 10.1.** Services de collecte et de transport des matières résiduelles - contrat

11. CULTURE ET LOISIRS

- 11.1.** Aide en matière de loisirs et d'activités communautaires
- 11.2.** Autorisation d'un événement

12. POLICE

13. INCENDIE

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

- 15.1.** Pétition concernant le projet Forêt-Noire - dépôt

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de l'assistante-greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 12.

CM19 09 354

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAL

CM19 09 355

3.1. Séance ordinaire du 12 août 2019

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2019, tel que déposé, après la modification de la résolution suivante :

- CM19 08 327 : modifier la date d'embauche du « 26 août 2019 » par celle du « 3 septembre 2019 » pour monsieur Charles-Étienne Sigouin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CM19 09 356

4.1. Règlement (2019)-100-28 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le mercredi 16 octobre 2019, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2019)-100-28 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 357

4.2. Règlement (2019)-101-23 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats visant la desserte d'un terrain situé dans la zone CA-463-1 - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le mercredi 16 octobre 2019, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2019)-101-23 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats visant la desserte d'un terrain situé dans la zone CA-463-1*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

CM19 09 358 4.3. Règlement (2019)-102-54 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le mercredi 16 octobre 2019, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2019)-102-54 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 359 4.4. Règlement (2019)-104-9 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à l'isolation entre un garage intégré et une pièce habitable - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le mercredi 16 octobre 2019, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2019)-104-9 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à l'isolation entre un garage intégré et une pièce habitable.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 360 4.5. Règlement (2019)-105-5 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-01 - Beattie-des-Pins - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le mercredi 16 octobre 2019, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2019)-105-5 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-01 - Beattie-des-Pins.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM19 09 361 4.6. Règlement (2019)-107-12 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le mercredi 16 octobre 2019, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2019)-107-12 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à*

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 362 4.7. Règlement (2019)-172 décrétant un emprunt et une dépense de 890 000 \$ pour les travaux admissibles (TECQ) - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille dépose un projet de règlement (2019)-172 décrétant un emprunt et une dépense de 890 000 \$ pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM19 09 363 4.8. Règlement (2019)-173 créant une réserve financière à des fins environnementales - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Roxanne Lacasse dépose un projet de règlement (2019)-173 créant une réserve financière à des fins environnementales et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

L'objet de ce règlement vise, comme son titre l'indique, à créer une réserve financière afin de pourvoir au financement de dépenses futures permettant l'acquisition, le développement, l'entretien, le remplacement et le maintien d'équipements mobiliers ou immobiliers nécessaires, ainsi qu'au soutien de divers projets et activités répondants aux enjeux environnementaux de la Ville tel que défini dans le plan directeur en environnement de la Ville et le plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030.

5. ADMINISTRATION

CM19 09 364 5.1. Approbation du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2007)-A-18 de contrôle et de suivi budgétaire* qui autorisent la directrice générale à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville* qui autorisent la directrice générale à engager des dépenses ainsi qu'à engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses et de ces engagements;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de prendre acte du dépôt du rapport de la directrice générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

contrats et l'engagement d'employés et d'entériner les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 365 5.2. Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - demande de financement 2019

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite appuyer les démarches de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets de la Chambre de commerce sont en lien avec les projets de la Ville, dont les Ateliers main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-621-00-419, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de verser une aide financière à la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant au montant de 6 000 \$, soit respectivement 4 000 \$ pour des activités de journée main-d'œuvre et 2 000 \$ pour une activité « J'achète ici ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 366 5.3. Fondation médicale des Laurentides et des Pays d'en Haut - souper bénéfique

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-346 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner madame le conseillère Sylvie Vaillancourt et messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et François Marcoux pour représenter la Ville et participer au 8^e Souper de la Fondation médicale organisé par la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui se tiendra le 17 octobre 2019 à l'Hôtel & Spa Mont-Gabriel et d'autoriser le paiement des frais au montant de 600 \$, plus taxes applicables;

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM19 09 367 5.4. Prévoyance envers les aînés - souper bénéfique annuel

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-346 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner madame la conseillère Sylvie Vaillancourt et monsieur le conseiller François Marcoux, pour représenter la Ville et participer au Souper bénéfique annuel de l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc. qui se tiendra le 16 octobre 2019 à l'Auberge du Vieux Foyer de Val-David et d'autoriser le paiement des frais au montant de 160 \$, plus taxes applicables;

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 368

5.5. Nominations à divers comités, commissions, associations et organismes - modifications

CONSIDÉRANT que par la résolution CA19 06 159, la Ville a adopté un organigramme modifiant la structure organisationnelle et qu'il y a lieu de modifier quelques comités pour tenir compte des changements apportés;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CM19 01 023 afin :

DE créer le Comité du développement durable et du territoire et d'y nommer les membres du conseil suivants :

- Monsieur Pascal De Bellefeuille
- Madame Roxanne Lacasse
- Madame Sylvie Vaillancourt

DE modifier le comité consultatif d'urbanisme en remplaçant monsieur Danny Stewart par monsieur Pascal De Bellefeuille.

D'abolir les comités suivants :

- Comité communication
- Comité développement économique
- Comité environnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM19 09 369

5.6. Tournoi de golf du Fonds Humanitaire de la Fraternité des Policiers de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipale*, une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de loisirs et d'activités communautaires et pour la poursuite sur son territoire d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-972, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder une aide financière, sous forme de commandite d'un trou, au montant de 250 \$, plus taxes applicables, lors du

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

Tournoi de golf du Fonds Humanitaire de la Fraternité des Policiers de Mont-Tremblant qui se tiendra le 26 septembre 2019 au golf Le Maître.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

7. GESTION FINANCIÈRE

CM19 09 370

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2019 au montant de 183 456,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME

8.1. Dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme des 26 et 30 août 2019

Les membres du conseil prennent acte du dépôt des procès-verbaux des réunions du CCU des 26 et 30 août 2019.

8.2. Demandes de dérogations mineures

CM19 09 371

8.2.1. Demande de dérogation mineure - 2018-DM-268 - implantation de 2 génératrices en cour avant - 935, chemin Cochrane

Cette demande de dérogation mineure 2018-DM-268 vise à autoriser l'implantation de deux génératrices en cour avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande selon la résolution CCU19-08-226.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter cette demande de dérogation mineure à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM19 09 372

8.2.2. Demande de dérogation mineure 2019-DM-053 - empiètement en marge arrière - 142-6, rue Pinoteau

Cette demande de dérogation mineure 2019-DM-053 vise à autoriser l'implantation de l'agrandissement d'une résidence à 3,57 m plutôt qu'à 8 m de la ligne arrière.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande selon la résolution CCU19-08-225.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette demande de dérogation mineure sujette aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.3. RETIRÉ - Demande de dérogation mineure 2019-DM-133 - 590, chemin Desmarais

CM19 09 373

8.2.4. Demande de dérogations mineures 2019-DM-143 - empiètement en marge arrière et augmentation de la pente de l'allée d'accès - 139, rue Ladouceur

Cette demande de dérogation mineure 2019-DM-143 vise à régulariser la construction d'un bâtiment qui déroge au *Règlement (2008)-102 concernant le zonage* par :

- son implantation à 5,78 m plutôt qu'à 8 m de la ligne arrière;
- la pente de son allée d'accès de 3 % plutôt que 6 % sur une distance de 5 m calculée à partir de l'assiette de la route.

Le CCU recommande de refuser cette demande selon la résolution CCU19-08-227.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette demande de dérogation mineure compte tenu :

- qu'une première dérogation mineure a été accordée pour des empiètements en marges arrière et avant;
- que la résidence construite est plus large de 17 cm et plus profonde de 18 cm et que l'implantation a été changée par rapport à celle démontrée sur les plans sur la base desquels a été émis le permis de construction.

En l'occurrence, la demande ne respecte pas les conditions édictées à l'article 145.5 de la LAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 374

8.2.5. Demande de dérogation mineure 2019-DM-144 - régularisation de la hauteur d'une clôture - 108, chemin Plouffe

Cette demande de dérogation mineure 2019-DM-144 vise à régulariser l'installation d'une clôture en cour avant dont la hauteur varie de 1,83 m à 2,57 m plutôt que de 0,75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande selon la résolution CCU19-08-228.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM19 09 375

8.2.6. Demande de dérogation mineure 2019-DM-190 - empiètement dans la bande de protection d'un milieu humide fermé - Allée Royale

Cette demande de dérogation mineure 2019-DM-190 vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment à 0 m plutôt qu'à 10 m dans la bande de protection d'un milieu humide fermé alors que le *Règlement (2008)-102 concernant le zonage* l'interdit.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande selon la résolution CCU19-08-229.

Questions du public : une question est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette demande de dérogation mineure sujette aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM19 09 376

8.2.7. Demande de dérogation mineure 2019-DM-191 - empiètements de l'agrandissement et de la corniche en marge avant - 890, rue de Saint-Jovite

Cette demande de dérogation mineure 2019-DM-191 vise à autoriser l'agrandissement du commerce qui déroge au règlement de zonage (2008)-102 par :

- son implantation à 0,26 m plutôt qu'à 2 m de la ligne avant ou, autrement dit, à 2 m de la marge de recul avant minimale;
- la projection d'une corniche à 0,02 m plutôt qu'à 0,3 m de la ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande selon la résolution CCU19-08-230.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter cette demande de dérogation mineure à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM19 09 377

8.2.8. Demande de dérogation mineure 2019-DM-210 - empiètement en marge arrière - 120, chemin de Brébeuf

Cette demande de dérogation mineure 2019-DM-210 vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à 3,35 m plutôt qu'à 7,5 m de la ligne arrière.

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

Le CCU recommande de refuser cette demande selon la résolution CCU19-08-232.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM19 09 378

8.2.9. Demande de dérogation mineure 2019-DM-211 - implantation d'une aire de stationnement en façade d'un bâtiment principal - Rue des Thuyas

Cette demande de dérogation mineure 2019-DM-211 vise à autoriser l'implantation d'une aire de stationnement en façade du bâtiment principal projeté alors que le *Règlement (2008)-102 concernant le zonage* l'interdit.

Le CCU recommande d'accepter cette demande selon la résolution CCU19-08-234.

Questions du public : une question est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Demandes d'usages conditionnels

CM19 09 379

8.3.1. Demande usage conditionnel 2019-UC-185 - résidence de tourisme - 1011, chemin de la Plage-Vanier

Modifiée par
la résolution
CM19 09 314

Cette demande d'usage conditionnel 2019-UC-185 vise à autoriser l'usage « résidence de tourisme » comme usage conditionnel dans cette résidence située dans la zone V-684.

Le CCU recommande de refuser cette demande selon la résolution CCU19-08-249.

Questions du public : des questions sont posées.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver cette demande d'usage conditionnel aux conditions suivantes :

- que la mezzanine à l'étage qui est considérée comme étant une chambre à coucher ne compte pas plus d'un lit afin de respecter le critère qui limite à 2 le nombre de personnes par chambre à coucher;
- que la requérante dépose un engagement à l'effet :
 - que l'installation septique sera refaite dans un délai maximal de 5 ans (2024 maximum);
 - que la propriété ne sera jamais mise en location lors des périodes de risque de crue de la rivière du Diable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

CM19 09 380 8.3.2. Demande usage conditionnel 2019-UC-186 - résidence de tourisme - 1325-1327, rue Saint Roch

Cette demande d'usage conditionnel 2019-UC-186 vise à autoriser l'usage « résidence de tourisme » comme usage conditionnel dans cette résidence située dans la zone V-684.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande selon la résolution CCU19-08-250.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette demande d'usage conditionnel sujette aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. PIIA

CM19 09 381 8.4.1. Demande 2019-135 - agrandissement - 277, chemin des Cerfs - PIIA-29 Refuge du Cerf

CONSIDÉRANT que la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-135, relative à une demande d'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée au 277, chemin des Cerfs est assujetti au PIIA-29 du refuge du Cerf en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que cette demande acceptée sous la résolution CM19 07 299 était liée à une demande de dérogation mineure que le conseil a reportée lors de sa réunion de juillet puis acceptée à la réunion du 12 août par sa résolution CM19 08 332;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA avait été acceptée en faisant abstraction du plan d'implantation compte tenu du report de la dérogation mineure et qu'il y a lieu de le préciser;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CM19 07 299 de manière à préciser que cette demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale est autorisée conformément au plan de l'élévation avant projetée préparé par la firme Sébastien Millette Architecture ainsi qu'au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Dany Maltais, numéro 29309, minute 72325 et daté du 8 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 382 8.4.2. Demande 2019-162 - rénovation - 1519, chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

L'immeuble affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-162 est assujetti au PIIA-05 des tronçons de transition villageois/villégiature en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Cette demande vise à autoriser une rénovation de l'habitation unifamiliale isolée située au 1519, chemin du Village.

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-238.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-162, sujette aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 383

8.4.3. Demandes 2019-177 et 2019-224 - rénovation et enseigne attachée - 1219-1223, rue de Saint-Jovite - PIIA-02 Portes d'entrée principales

L'immeuble, affecté par les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-177 et 2019-224, est assujéti au PIIA-02 des portes d'entrée principales en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Ces demandes visent à autoriser une rénovation majeure du bâtiment commercial situé au 1219 à 1223, rue de Saint-Jovite qui abritera dans sa partie avant une succursale de la SQDC (Société québécoise du cannabis), l'aménagement du site ainsi qu'une enseigne apposée à plat sur la façade.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-253.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale, sujettes aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 384

8.4.4. Demande 2019-181 - enseigne rattachée - 439, rue Labelle - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-181, est assujéti au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Cette demande vise à autoriser l'installation d'une enseigne apposée à plat sur la façade de l'école primaire Pavillon Fleur-Soleil située au 439, rue Labelle.

Le CCU recommande d'accepter les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-239.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver cette demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 385

8.4.5. Demande 2019-183 - enseigne sur poteaux - 2237, chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-183, est assujéti au PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation*

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

et d'intégration architecturale.

Cette demande vise à autoriser le remplacement d'une enseigne sur poteaux pour annoncer l'agence immobilière Sotheby's (Sotheby's International Realty Quebec) déménagée au 2237, chemin du Village.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-240.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver sans condition cette demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 386

8.4.6. Demande 2019-184 - rénovation extérieure du bâtiment de télécommunications - PIIA-10 Domaine skiable

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-184, est assujéti au PIIA-10 - Domaine skiable en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.*

Cette demande vise à autoriser une rénovation du bâtiment technique des tours de télécommunications au sommet du mont Tremblant.

Le CCU recommande d'accepter les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-241.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver cette demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 387

8.4.7. Demande 2019-187 - rénovations extérieures - 610, rue Léonard - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-187, est assujéti au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.*

Cette demande vise à autoriser la rénovation du bâtiment situé au 610, rue Léonard et logeant une clinique d'ostéopathie.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-242.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver cette demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale, sujette aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 388

8.4.8. Demande 2019-188 - enseigne rattachée - 141, chemin de Kandahar - PIIA-08 Base sud

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-188, est assujéti au PIIA-08 - Base sud en vertu du

Initiales	
Président de la séance	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Cette demande vise à autoriser le remplacement d'une enseigne rattachée pour annoncer brind'O Aquaclub qui remplace L'Aquaclub La Source situé au 141, chemin de Kandahar.

Le CCU recommande d'accepter les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-243.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver cette demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 389 8.4.9. Demande 2019-192 - agrandissement - 890, rue de Saint-Jovite - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-192, est assujéti au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.*

Cette demande vise à autoriser un agrandissement du bâtiment situé au 890, rue de Saint-Jovite.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-231.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter cette demande à une date ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 390 8.4.10. Demande 2019-194 – construction neuve résidentielle – Rue des Thuyas - PIIA-17 Tronçon à requalifier

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-194, est assujéti au PIIA-17 - Tronçon à requalifier en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.*

Cette demande vise à autoriser la construction d'une habitation bifamiliale isolée d'un étage à l'intersection des rues Labelle et des Thuyas.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-235.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver cette demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale, sujette aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 391 8.4.11. Demande 2019-198 - rénovation - 640, rue Labelle - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-198, est assujéti au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de Plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Cette demande vise à autoriser l'ajout de deux nouvelles portes extérieures au rez-de-chaussée du 640, rue Labelle.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-244.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver cette demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale, sujette aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 392

8.4.12. Demande 2019-199 - agrandissement du bâtiment principal (salle de congélation) - 120, chemin de Brébeuf - PIIA-13 Corridors de commerces structurants

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-199, est assujéti au PIIA-13 - Corridors de commerces structurants en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Cette demande vise à autoriser un agrandissement sur l'élévation latérale gauche du bâtiment principal situé au 120, chemin de Brébeuf afin d'y ajouter une salle de congélation dans le but d'offrir des aliments périssables à sa clientèle.

Le CCU recommande de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-233.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter cette demande à une date ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 393

8.4.13. Demande 2019-202 - enseigne rattachée - 135, chemin de Kandahar - PIIA-08 Base sud

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-202, est assujéti au PIIA-08 - Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Cette demande vise à autoriser le remplacement de l'enseigne rattachée pour annoncer la boutique Nor Tremblant qui occupe le local de la boutique Adrénaline situé au 135, chemin de Kandahar.

Le CCU recommande d'accepter les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-245.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver cette demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

CM19 09 394 8.4.14. Demande 2019-204 - enseigne détachée - 1313, rue de Saint-Jovite - PIIA-13 Corridors de commerces structurants

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-204, est assujéti au PIIA-13 - Corridors de commerces structurants en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Cette demande vise à autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau, en bordure de la route 117, pour annoncer l'entreprise Machineries Forget située au 1313, rue de Saint-Jovite.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-246.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver cette demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale, sujette aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes, sauf pour la première condition relative aux couleurs du poteau que le conseil retire de sa décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 395 8.4.15. Demande 2019-207 - remplacement des portes principales - 151, chemin du Curé-Deslauriers - PIIA-08 Base sud

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-207, est assujéti au PIIA-08 - Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de Plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Cette demande vise à autoriser le remplacement des portes d'entrée principales à la Tour des Voyageurs I située au 151, chemin du Curé-Deslauriers.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-247.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver cette demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale, sujette aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes sauf pour la première condition que le conseil assouplit en acceptant que les portes soient en aluminium en autant qu'elles présentent un fini bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 396 8.4.16. Demande 2019-208 - agrandissement - 149, chemin au Pied-de-la-Montagne, unité 2084 - PIIA-08 Base Sud

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-208, est assujéti au PIIA-08 - Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Cette demande vise à autoriser l'agrandissement de l'unité 2084 de l'habitation multifamiliale située au 149, chemin au Pied-de-la-Montagne et faisant partie de la copropriété Domaine de la Montagne.

Le CCU recommande d'accepter les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-248.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver cette demande de plans

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 397

8.4.17. Demande 2019-213 - construction d'un cabanon - 135, chemin de la Forêt - Érablière 1 - PIIA-08 Base Sud

L'immeuble, affecté par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-213, est assujéti au PIIA-08 - Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Cette demande vise à autoriser la construction d'un cabanon pour desservir l'habitation multifamiliale située au 135, chemin de la Forêt.

Le CCU recommande d'accepter les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU19-08-237.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver cette demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Danny Stewart déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM19 09 398

8.5. Convention de bail - restauration et hébergement - Secteur Le Village - modifications

CONSIDÉRANT que le bail intervenu entre 9365-1057 Québec inc. et la Ville en date du 15 septembre 2017 stipulait des termes différents en fonction des immeubles de manière à ne pas entraver la planification de futurs projets visant la concrétisation du Programme particulier d'urbanisme du noyau villageois précédemment adopté;

CONSIDÉRANT les modifications au bail consenties en vertu des résolutions CM18 05 212 et CM18 11 433;

CONSIDÉRANT que le locataire, dans le cadre de son commerce, doit pouvoir connaître d'avance la disponibilité de son offre en matière d'hébergement à des fins de promotions, de fidélisation de sa clientèle, d'une saine gestion des ressources humaines, prévoir les rénovations et les entretiens qu'il projette d'effectuer conformément au bail et enfin, le souhait qu'un terme de location des différents emplacements concorde avec la fin d'une saison estivale;

CONSIDÉRANT que le locataire a manifesté à nouveau son intention de prolonger le terme des emplacements loués venant à échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville doit s'assurer de maintenir la vitalité et l'achalandage du noyau villageois durant la période nécessaire à l'évaluation de futurs projets dans le Secteur du Village;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la modification du bail précité en reportant son échéance au 11 octobre 2020 pour les immeubles situés au 1855-1857, chemin du Village,

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

118, rue du Couvent, 109, rue Benoit et 113, rue Benoit;

DE refuser la prolongation des échéances pour le Chalet Charlie, l'auberge, le restaurant et le manoir tel que décrit au bail intervenu entre 9365-1057 Québec inc. et la Ville en date du 15 septembre 2017;

DE modifier l'Annexe A incluse au bail précité afin de refléter cette prolongation de terme pour les immeubles ci-dessus mentionnés, toutes les autres dispositions du bail qui ne sont pas en contradiction avec la présente résolution demeurant inchangées;

DE mettre sans frais à la disposition de 9365-1057 Québec inc., le garage situé derrière le 1885, chemin du Village, rétroactivement au 1^{er} octobre 2018 jusqu'au 11 octobre 2020, pour l'entreposage d'un camion, à la condition que durant cette même période 9365-1057 Québec inc. mette sans frais à la disposition de la Ville un espace identifié à l'Annexe B du bail précité comme étant « Salle rangement vélos et bureau » du 1874, chemin du Village, pour les besoins d'entreposage du Service de la culture et des loisirs;

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'adoption d'une résolution par 9365-1057 Québec inc. entérinant toutes et chacune des dispositions ci-incluses, et ce, dans les 30 jours de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Danny Stewart reprend part aux délibérations.

CM19 09 399

8.6. Permission d'occupation du parc linéaire pour le stationnement situé sur le lot 4 650 561 du cadastre du Québec - autorisation de signature

CONSIDÉRANT que l'emprise du parc linéaire appartient au ministère des Transports du Québec et que la gestion du parc a été confiée à la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la signature en 1997 d'un bail d'occupation pour aménager un stationnement dans l'emprise du parc linéaire qui est adjacent au chemin Clément et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT que la permission d'occupation à signer avec le ministre des Transports du Québec doit être ajustée afin que la Ville n'ait pas à libérer les lieux de tous ses biens et installations et à procéder à la remise des lieux en bon état étant donné le caractère public de ses aménagements;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à l'obtention de la permission d'occupation du ministre des Transports du Québec pour un stationnement sur une partie du lot 4 650 561 du cadastre du Québec situé au nord de la piste cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 400

8.7. Modification de la résolution CM19 07 268

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution CM19 07 268 dans laquelle était approuvée, sous conditions, la demande 2018-256 pour le 2151, chemin du Village;

CONSIDÉRANT que la phase 1 de la construction inclut un stationnement

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

répondant aux besoins du projet;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de remplacer la première condition comme suit :

« • en construisant un stationnement représentant une case de stationnement par unité d'hébergement. Pour l'obtention d'un permis de construction ne fournissant pas le nombre de cases requises, il devra déposer une garantie financière représentant les coûts de construction pour les cases manquantes et devra fournir, dans les 2 ans suivant l'émission du permis de construction, un stationnement pour toutes les cases manquantes, en terrain ou sous forme de servitude, situé dans le périmètre urbain du Village. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 401

8.8. Moratoire pour les tours de télécommunications

CONSIDÉRANT que les entreprises de télécommunications désirent implanter des tours de télécommunications pour améliorer leurs réseaux ou pour étendre le nouveau réseau 5G;

CONSIDÉRANT que deux projets de règlements ont été soumis à la population pour implanter des tours de télécommunications et que suite aux consultations publiques les projets de règlements ont été retirés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant est une destination touristique importante et que la qualité du paysage est un objectif important;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'acceptabilité sociale dans la population en général pour ces types de projets;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'informer les diverses compagnies de télécommunications que la Ville impose un moratoire sur son territoire ayant pour objet de ne pas permettre de modification réglementaire d'urbanisme qui aurait pour effet d'autoriser l'installation de tours de télécommunications sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM19 09 402

8.9. Acquisition du 1849, chemin du Village

CONSIDÉRANT la contre-offre reçue par la Ville quant aux garanties, suite à son offre pour acquérir l'immeuble situé au 1849, chemin du Village;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'acquérir l'immeuble situé au 1849, chemin du Village, soit le lot 2 803 280 du cadastre du Québec, au montant de 200 000 \$ (projet 2019-81), payable par l'excédent de fonctionnement accumulé, selon la contre-offre en date du 30 août 2019, le tout sans garantie légale et libre de toutes charges ou hypothèques. Tous les frais professionnels relatifs à cette transaction étant à la charge de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales	
Président de la séance	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

CM19 09 403 8.10. Politique de mesure compensatoire pour demande de dérogation mineure sur l'espace naturel - adoption

CONSIDÉRANT que la Ville a à traiter des demandes de dérogations mineures pour lesquelles les demandeurs proposent en compensation de grever un terrain situé dans le même bassin versant, d'une servitude de non-construction et de non-déboisement en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT que la valeur écologique des terrains dans le même bassin versant d'un lac n'est pas la même en fonction de sa proximité avec ce dernier;

CONSIDÉRANT que la Ville désire limiter les cas où les mesures compensatoires sont déposées et introduire des ratios en fonction des distances du lac;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter la *Politique de mesure compensatoire pour demande de dérogation mineure sur l'espace naturel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

CM19 09 404 9.1. Aménagement de locaux au Complexe aquatique - Service de la culture et des loisirs - rejet de la soumission

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'aménagement de locaux au Complexe aquatique pour les besoins du Service de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue excède de façon importante l'estimation budgétaire;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de rejeter la soumission reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM19 09 405 9.2. Réfection extérieure de la salle de spectacles de l'église du Village - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de réfection du perron ainsi que le remplacement du revêtement de la façade extérieure de la salle de spectacle et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à l'entreprise Construction Panache (2017) inc., seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour les travaux de réfection du perron ainsi que le remplacement du revêtement de la façade extérieure de la salle de spectacles de l'église du Village au montant de 172 515,78 \$, taxes en sus (projets 2019-29 et 2019-80), dont 120 000 \$ payable par l'excédent de fonctionnement affecté et 61 120 \$ payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2019-28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

CM19 09 406

9.3. Requête pour la réalisation de travaux municipaux - projet Embois

Modifiée par la
résolution
CM19 10 418

CONSIDÉRANT qu'une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 30 juillet 2019 par monsieur Daniel Ayers, promoteur de Embois inc., pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, la construction d'une station de pompage et la mise aux normes d'une partie du chemin des Quatre-Sommets;

CONSIDÉRANT que la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par monsieur Nicolas Telmosse de MPMAG & associés inc. et en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés, en conformité avec les normes et règlements municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée par Embois inc., pour effectuer le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, la construction d'une station de pompage et la mise aux normes d'une partie du chemin des Quatre-Sommets, sur une partie des lots 2 804 172, 3 054 328, 3 054 329, 3 054 330, 6 294 646 et 6 294 647 du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM19 09 407

9.4. Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Projet Boischatel 3 - Construction Tremblant inc.

CONSIDÉRANT qu'une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 21 août 2019 par monsieur Eric Lefebvre, président de Construction Tremblant inc., pour le prolongement du réseau d'aqueduc pour le projet Boischatel 3;

CONSIDÉRANT que la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Equipe Laurence en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés, en conformité avec les normes et règlements municipaux;

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée par Construction Tremblant inc., pour effectuer le prolongement du réseau d'aqueduc pour le projet Boischatel 3 situé au golf Le Maître, sur le lot 6 314 887 du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

10. ENVIRONNEMENT

CM19 09 408

10.1. Services de collecte et de transport des matières résiduelles - contrat

CONSIDÉRANT les résolutions 2019-07-058 et CM19 07 306 respectivement de

Initiales	
Président de la séance	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services de collecte et de transport des matières résiduelles (résidus ultimes, matières recyclables et matières organiques);

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande de retenir le scénario 2 pour le Lot A et le Lot B;

CONSIDÉRANT les crédits qui seront prévues au budget 2020 en conséquence;

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Les Services de récupération et conteneurs Miller inc., seul soumissionnaire et conforme, pour la fourniture de services de collecte et de transport des matières résiduelles (résidus ultimes, matières recyclables et matières organiques) sur le territoire de la Ville et de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une période de 5 ans, sujet à une indexation annuel des prix unitaires en fonction de l'IPC, le tout conformément au document d'appel d'offres ENV-2019-01, comme suit :

- Lot A, scénario 2 : 4 371 625,93 \$;
- Lot B, scénario 2 : 946 235,28 \$.

QU'à la discrétion du conseil, ce contrat pourra être renouvelé pour deux périodes consécutives d'un an chacune aux mêmes termes et conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CULTURE ET LOISIRS

CM19 09 409

11.1. Aide en matière de loisirs et d'activités communautaires

CONSIDÉRANT la demande déposée par la Fondation Daniel-Lauzon pour obtenir une aide financière correspondant à la tarification pour l'usage, selon la demande, de la salle du conseil et autres services aux fins de la tenue de leur événement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de loisirs et d'activités communautaires et pour la poursuite sur son territoire d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de tout initiative de bien-être de la population;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière à la Fondation Daniel-Lauzon lors de l'événement de jeux vidéo « gaming » qui aura lieu le 19 octobre 2019 de 12 h 30 à 21 h;

QUE cette aide financière corresponde à la tarification pour l'usage de la salle du conseil ainsi que les frais de raccordement d'un panneau électrique, les frais de surveillance et d'un technicien informatique pour un montant maximum de 300 \$ (poste budgétaire 02-702-90-690).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Président de la séance	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 septembre 2019

CM19 09 410

11.2. Autorisation d'un événement

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente et à celles du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant :

Organisme/Requérant	Événement	Date	Lieu
Centre collégial de Mont-Tremblant	Journée institutionnelle pour le climat	27 septembre 2019	Espace public

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE

13. INCENDIE

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

15.1. Pétition concernant le projet Forêt-Noire - dépôt

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt d'une pétition concernant l'opposition à l'ouverture de deux rues sur la rue Forêt-Noire.

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM19 09 411

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Assistante-greffière

Initiales	
Président de la séance	Greffé